



Cachet de l'entreprise

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

A déposer à la mairie au minimum 10 jours avant le début des travaux.

AUTORISATION DU CONCESSIONNAIRE OU DE SON (SES) AYANT(S)-DROIT(S)

Je soussigné(e) :
Né(e) le : à
Domicilié(e) :
Téléphone :email :
Agissant en qualité de (à justifier) : concessionnaire seul ayant-droit du concessionnaire décédé
 un des ayant-droit déclarant me porter fort pour les autres ayants-droits*

De la concession suivante :

N° de concession concernée :	N° sur plan :
Délivrée pour une durée de :	A (concessionnaire) :

Certifie avoir recueilli l'accord unanime des indivisaires pour l'exécution des travaux demandés.
*L'accord de tous les ayants-droits est nécessaire pour effectuer des travaux sur une concession.

demande l'autorisation à Monsieur le Maire D'Oraison

de procéder à des travaux (pour les particuliers, l'accès en véhicule est autorisé les samedis et lundis sauf jours fériés)
 de faire procéder à des travaux par l'entreprise
Adresse
CP Ville
Tél Mail
Déclare autoriser l'entreprise citée en référence à effectuer les travaux décrits ci-dessous.

Fait à Oraison, le

Signature du demandeur

NATURE DES TRAVAUX

- Construction d'un caveau (fournir un plan côté)
- Dépose et/ou repose de monument ou réfection de monument
- Pose d'un monument neuf (fournir un plan côté)
- Pose d'une cavurne (fournir un plan côté)
- Gravure (texte) :
- Autre :

Travaux prévus entre le et le pour une durée de jours.

Je m'engage, pour l'exécution des travaux, à me conformer aux articles du règlement du cimetière, à assurer le temps des travaux, y compris la préparation et le rangement du chantier, toutes les mesures de sécurité, de protection et de signalisation prévues par la réglementation en vigueur et à garantir la commune d'Oraison contre tout dégât éventuel qui pourrait survenir à l'occasion desdits travaux.

Fait à Oraison, le

Cachet de l'entreprise

RECEPISSE DE DECLARATION

À Oraison, le

Benoît Gauvan
Maire d'Oraison

FAVORABLE *

Date de début des travaux le àh.....

DEFAVORABLE



FICHE D'INFORMATIONS

Pièces à produire :

Pièce d'identité du demandeur et tout justificatif permettant de vérifier les liens de celui-ci avec le concessionnaire pour permettre d'établir ses droits à agir sur la concession et mettre à jour le dossier de la concession.

Conditions :

Le concessionnaire peut faire construire un caveau et y édifier un monument dans la limite des dimensions du terrain concédé. Les travaux peuvent être réalisés par le concessionnaire lui-même ou par une entreprise mandatée, et sont soumis à une déclaration préalable de travaux avec demande d'accès au cimetière.

Le demandeur est le donneur d'ordre des travaux et s'engage à respecter les prescriptions indiquées au règlement intérieur des cimetières de la ville consultable sur le site oraison.fr ainsi qu'à la mairie.

Le demandeur doit s'assurer de l'assentiment de l'ensemble des ayants-droits pour la réalisation des travaux.

Le concessionnaire ou ses ayants-droits disposent de la liberté de choix de l'entreprise pour l'exécution de travaux de marbrerie sur l'emplacement concédé. Seule une entreprise habilitée (article L 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) pourra intervenir sur mandat du demandeur, lorsque les travaux nécessitent l'ouverture de la concession (ex : crochetage du monument, changement de monument ...) Le demandeur doit s'assurer que l'entreprise qu'il mandate pour effectuer des travaux dans les cimetières se conforme à la réglementation en vigueur (CGCT, code du travail, code de l'environnement...) ainsi qu'aux prescriptions du règlement intérieur des cimetières.

Le demandeur et l'entreprise qu'il a mandatée demeurent conjointement responsables de tout dommage résultant des travaux.

Les travaux sont autorisés du lundi au vendredi de 8h à 17h excepté les jours fériés et les 7 jours francs précédant le jour de la Toussaint et les 3 jours francs suivants.

**** Le demandeur ou l'entreprise qu'il a mandatée devront se rapprocher de l'agent en charge du cimetière au 06 46 24 10 03 afin de fixer une date d'intervention.***